

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE RELATIF A

(L'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N° 12 /2026)

OPERATION : ETUDE, SUIVI ET REALISATION DES TRAVAUX DE VRD PRIMAIRES ET SECONDAIRE
DES LOGEMENTS PUBLICS À TRAVERS LA WILAYA PROGRAMME 2025

LOT:Réalisation des travaux de protection et de confortement des talus–(1ère Tranche).

SITE : 800 logts AADL Commune de Oued Rhiau.

Conformément aux article 65 et 161 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, la Direction de l'Urbanisme et de l'architecture et de la Construction de la Wilaya de Relizane, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l' Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacites minimales N° 12 /2026 par le 2026/07/22, relatif au projet cité en dessus, Que le marche ont été attribuée provisoirement au l'entreprise suivante :

PROJET	ENTREPRISE	MONTANT PROPOSE EN TTC(DA)	DELAI	CRITERES DE CHOIX
LOT: Réalisation des travaux de protection et de confortement des talus–(1ère Tranche). SITE : 800 logts AADL Commune de Oued Rhiau. NIF: 001502090674723	EURL OUAHAB	56 817 994,00	04 MOIS	<i>Moins disant</i>

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission compétente des marchés dans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans les Quotidiens nationaux ou le BOMOP ou le presse électronique et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publics.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires intéressés sont invité de se rapprocher de nos services, au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de la présente attribution provisoire afin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.